

Syvade : Concession d'une unité de tri et valorisation des déchets ménagers et assimilés

ÉCRIT PAR AJL@LCG.GP

28 septembre 2021

AVIS DE CONCESSION

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/

I.1) NOM ET ADRESSES

SYVADE de Guadeloupe, Numéro national d'identification : 20004470900018, Immeuble Cap Excellence (pôle technique) Grand-Camp, Point(s) de contact : M. le Président du SYVADE, 97139, Les Abymes, F, Téléphone : (+33) 5 90 91 10 72, Courriel :

syvade@syvadeguadeloupe.fr,

Fax : (+33)5 90 82 24 16,

Code NUTS : FRY10

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.syvadeguadeloupe.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.marches-securises.fr/entreprise/>

I.3) COMMUNICATION : Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à

l'adresse : <http://www.marchessecurises.fr/entreprise/>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées : au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autre type : Syndicat mixte ouvert

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autre activité : Traitement et valorisation des déchets

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : **Concession pour la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'une unité de tri et valorisation des déchets ménagers et assimilés du SYVADE**

Numéro de référence : Concession2021-02-CTVD

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 45222100

II.1.3) Type de marché : Travaux

II.1.4) Description succincte : La présente procédure est passée en application du code de la commande publique. Elle a pour objet de sélectionner le concessionnaire qui sera chargé de la conception, du financement et de la construction d'une unité de tri et de valorisation des déchets ménagers et assimilés permettant la production de combustibles solides de récupération (CSR), ainsi que de l'exploitation, de l'entretien, du renouvellement et de la maintenance de ladite unité.

La présente procédure comprend une variante obligatoire ayant pour objet la conception, le financement et la construction d'une unité de tri et de valorisation des déchets ménagers et assimilés permettant la production de CSR couplée à une unité de valorisation énergétique, sous quelque forme que ce soit, des CSR produits, ainsi que de l'exploitation, de l'entretien, du renouvellement et de la maintenance desdites unités. Le concessionnaire assurera les missions confiées, à ses frais, risques et périls dans les conditions fixées au contrat.

II.1.5) Valeur totale estimée : Valeur hors TVA : 290 000 000 euros

II.1.6) Information sur les lots : Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Bâtiment, Ordures ménagères (prestations)

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 45222100

Code CPV principal : 45251140

Code CPV principal : 90513000

Code CPV principal : 71323200

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY10

Lieu principal d'exécution : Lieu-dit La Gabarre, 97139 Les Abymes

II.2.4) Description des prestations : La présente procédure comprend une solution de base ainsi qu'une variante obligatoire, telles que décrites ci-après :

- Solution de base : la solution de base consiste à confier au concessionnaire la conception, le financement et la construction d'une unité de tri et de valorisation des déchets ménagers et assimilés permettant la production de CSR, ainsi que l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et la maintenance de ladite unité. Dans cette hypothèse, le concessionnaire fera son affaire de l'écoulement des CSR produits en vue de leur valorisation énergétique. Il sera, en conséquence, attendu du candidat ou groupement candidat qu'il précise les débouchés envisagés pour l'écoulement des CSR et détaille la valorisation énergétique qui en sera faite.

- Variante obligatoire : la variante obligatoire consiste à confier au concessionnaire la conception, le financement, la construction d'une unité de tri et de valorisation des déchets ménagers et assimilés permettant la

production de CSR couplée à une unité de valorisation énergétique, sous quelque forme que ce soit, des CSR produits, ainsi que l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et la maintenance desdites unités. Dans cette hypothèse, la valorisation énergétique des CSR sera réalisée sur site, directement par le concessionnaire. Il sera, en conséquence, attendu du candidat ou groupement candidat qu'il précise la valorisation énergétique des CSR envisagée et détaille les débouchés envisagés pour l'écoulement de l'énergie qui en sera issue.

Pour la solution de base comme pour la variante obligatoire, les travaux à la charge du concessionnaire seront précisés dans les documents de la consultation qui seront remis aux candidats admis à présenter une offre.

II.2.5) Critères d'attribution La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée : Valeur hors TVA : 290 000 000 euros

II.2.7) Durée de la concession : Durée en mois : 240

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires: Les candidats sont invités à prendre connaissance de la note technique de contexte relative au projet sur le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr/entreprise/>. Ils sont par ailleurs invités à lire le document comprenant les informations complémentaires au présent avis sur le profil acheteur.

Mots descripteurs : Bâtiment, Ordures ménagères (prestations)

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Les candidats doivent prendre connaissance et présenter leur dossier de candidature dans les conditions indiquées dans le document complémentaire qui peut être obtenu sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-securises.fr/entreprise/>

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Les candidats doivent prendre connaissance et présenter leur dossier de candidature dans les conditions indiquées dans document complémentaire qui peut être obtenu sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-securises.fr/entreprise/>

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Les candidats doivent prendre connaissance et présenter leur dossier de candidature dans les conditions indiquées dans document complémentaire qui peut être obtenu sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-securises.fr/entreprise/>

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :

Le candidat retenu s'engage à constituer une société concessionnaire dédiée qui se substituera au candidat pour la signature du contrat de concession. Le capital social de cette société sera intégralement détenu par le candidat ou les membres du groupement candidat selon les stipulations du contrat de concession qui en prévoiront les conditions et modalités d'évolution.

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

25 Octobre 2021 - 12:00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les candidats sont invités à prendre connaissance de la note technique de contexte relative au projet qui peut être obtenue sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-securises.fr/entreprise/>.

Les candidats sont par ailleurs invités à prendre connaissance du document comprenant les informations complémentaires au présent avis de concession qui peut être obtenu sur le profil d'acheteur à l'adresse

suivante : <http://www.marches-securises.fr/entreprise/>

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Les recours suivants peuvent être exercés devant le tribunal administratif :

- un référé précontractuel au plus tard avant la date de signature du contrat par le pouvoir adjudicateur, conformément aux articles L. 551-1 et suivants du code de justice administrative (CJA) ;
- un référé contractuel L. 551-13 du CJA) à compter de la signature du contrat et dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat (article R. 551-7 du CJA) ;
- un recours en contestation de validité du contrat (en application de la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014, Département de Tarn et Garonne, req. no 358994), délai de deux mois à compter de la réalisation des mesures de publicité appropriées. Ce recours peut être accompagné d'un référé-suspension (article L. 521-1 du CJA).
- Recours indemnitaire dans les 2 mois d'une décision expresse de rejet de la demande préalable (article R.421-1 et suivants du CJA); -Recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires du contrat de concession peut être exercé devant le Conseil d'Etat, dans un délai de deux mois à de la réalisation des mesures de publicité appropriées.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Basse-Terre, 6 rue Victor Hugues, 97100, Basse-Terre, F, Téléphone : (+33) 5 90 81 45 38, Courriel : greffe.ta-basseterre@juradm.fr, Fax : (+33) 5 90 81 96 70

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 28 septembre 2021